

Parts de marché - SSR

Octobre 2019

Contexte, intérêt et objectifs de l'application

Dans le cadre des travaux de planification des équipements hospitaliers, il est important de connaître la répartition des journées des patients dans les différents établissements d'une zone géographique.

Cette application permet d'analyser les parts de marché pour chacun des établissements présents sur une zone géographique à sélectionner parmi : région, territoire de santé ou zonage spécifique ARS.

Données mobilisées :

- Champ et source des données :
Les données sont celles du PMSI SSR. Les calculs sont principalement basés sur le code géographique du patient, et les données d'identification de l'établissement (FINESS, territoire de santé).
- Période couverte :
Années 2008 à la dernière année connue

Définitions

La **part de marché** d'un établissement dans une zone pour une activité est le nombre de journées d'habitants de la zone réalisés dans l'établissement rapporté au nombre total de journées d'habitants de la zone dans l'activité sélectionnée.

Le **zonage spécifique ARS** est défini par chaque ARS. Il date de 2017

- 13 ARS ont communiqué leur zonage d'intérêt correspondant à :
 - Zonage GHT en AURA (15) Grand Est (12) et IDF (17)
 - Territoire sanitaire en BFC (10)
 - Territoire de l'offre hospitalière en Bretagne (7)
 - Zonage EPCI en Guadeloupe (8)
 - Zone de proximité en Haut de France (23)
 - Territoire de proximité en Martinique (4)
 - Territoire de santé mentale en Normandie (7)
 - Département en Nouvelle-Aquitaine (12)
 - Zone d'influence hospitalière intermédiaire en Occitanie (54)
 - Bassin pour Océan Indien y compris Mayotte (5)
 - Zonage « SROS 3 » pour Pays de la Loire (15)
- 4 ARS n'ont pas de zonage spécifique, Centre, Corse, Guyane et PACA

Modalités de requête

Dans le formulaire d'interrogation il s'agit de sélectionner

- une **année** ;
- un **niveau géographique** parmi territoire de santé, zonage spécifique ARS ou région : le menu déroulant « zone géographique » propose la liste des zones selon la maille sélectionnée.
- un **regroupement d'activité au choix** :
 - **Catégorie majeure** (CM)¹, correspond aux 2 premiers caractères du groupe médico-économique (GME)
 - **Groupe nosologique** (GN)², correspond aux 4 premiers caractères du groupe médico-économique (GME)
- le **type d'hospitalisation** : **hospitalisation complète** ou **hospitalisation partielle**.

Tableaux disponibles dans ScanSanté

Selon la zone géographique choisie, le tableau présente les effectifs en journées et parts de marché dans l'activité choisie pour l'année sélectionnée et la précédente pour les 25 premiers établissements (en volume de journées) intervenant dans la zone géographique.

Part de marché en SSR
Année : 2018
Territoire de Santé : 04S0000003 - RÉUNION SUD
Type d'Hospitalisation : Hospitalisation Complète
Catégorie Majeure - 05 - Affections de l'appareil circulatoire
Groupe Nosologique

Part de marché sur le territoire de santé :

			Nb journées des habitants de la zone		Part de marché	
	Finess	Raison sociale	2018	2017	2018	2017
1	970405726	CLINIQUE BETHESDA	1 284	1 303	38,8 %	48,1 %
2	970406245	CLINIQUE DE SAINT JOSEPH	967	781	29,2 %	28,8 %
3	970463113	MAISON DES OLIVIER S	513	379	15,5 %	14,0 %
4	970404844	CLINIQUE SAINT-VINCENT	288	153	8,7 %	5,6 %
5	970466504	CRF JEANNE D'ARC	68	0	2,1 %	0,0 %
6	330024928	CENTRE DE RÉÉDUCATION A VICENNE	43	0	1,3 %	0,0 %
7	970406203	CLINIQUE DE LA PAIX	41	29	1,2 %	1,1 %
8	330057654	KORIAN LES FLOTS	33	0	1,0 %	0,0 %
9	750712184	AP-HP	20	0	0,6 %	0,0 %
10	660780172	CENTRE HELIO MARIN BANYULS SUR MER	20	0	0,6 %	0,0 %
11	340789981	CRF FONTFROIDE	18	19	0,5 %	0,7 %
12	750300766	CLINIQUE BIZET	14	0	0,4 %	0,0 %
13	999999999	Autres Finess (0 établissement(s) en 2018 / 4 établissement(s) en 2017)	0	47	0,0 %	1,7 %
			3 309	2 711	100,0 %	100,0 %

¹ Pour plus d'information, se référer au manuel de groupage SSR <https://www.atih.sante.fr/ssr/classification-medico-economique>

² Pour plus d'information, se référer au manuel de groupage SSR <https://www.atih.sante.fr/ssr/classification-medico-economique>

Précisions sur l'affichage des résultats :

Seuls les établissements ayant de l'activité en année N sont affichés dans les tableaux de résultats. Si un établissement n'a pas d'activité en N-1, on lui affecte la valeur 0. En revanche si un établissement a eu de l'activité en N-1 mais pas en N alors il n'apparaît pas dans le tableau.

Pour une zone donnée, seuls les 25 principaux établissements producteurs sont affichés. L'activité des autres établissements est regroupée dans la ligne « Autres finess » en précisant leur nombre et l'activité associée.

À la demande de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), le contenu des restitutions est limité. Afin de préserver l'anonymat des informations diffusées, les effectifs inférieurs à 11 sont masqués pour tous les utilisateurs (accès libre ou avec identifiant).

Ainsi lorsque le nombre de journées d'un établissement est compris dans l'intervalle [1 ;10] pour une année seulement dans le tableau de résultat :

- la cellule d'effectif est grisée ; l'établissement et son effectif pour l'année correspondante sont comptabilisés dans la ligne « Autres Finess » ;
- la mention « NA » est indiquée pour la part de marché correspondante.

Lorsque le nombre de journées d'un établissement est compris dans l'intervalle [1 ;10] pour les deux années il n'est pas affiché mais comptabilisé dans la ligne « Autres Finess ».